# RÉCAPITULATIF DES QUESTIONS / RÉPONSES — CONSULTATION MARCHÉ PUBLIC

**Intitulé du marché :** Location avec option d'achat, installation, formation et maintenance de détecteurs de traces d'explosifs (ETD)

**Référence :** 2026-0071

**Entité adjudicatrice :** SAS AÉROPORTS DE BRETAGNE OUEST

| N° | Date | Objet / Thème | Question posée | Réponse apportée | Statut | Observations |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 11/10/2026 | Date limite de remise des offres | Compte tenu de la mise en place du montage financier associé à la location avec option d'achat, pourriez-vous accorder un report de la date limite de remise des offre d'au moins une semaine s'il vous plait? | **Oui, report d'une semaine accordé** | Publié | |
| 2 | 11/10/2026 | DPGF | Le montant de la ligne C.1 au DPGF doit-il couvrir l'ensemble des prestations de maintenance sur les 4 années du marché, y compris celles réalisées après expiration de la garantie conformément à l'article 7.3? | **Oui le prix doit couvrir l'ensemble des maintenances conformément à l'article 7.3 pendant et hors garantie.** | Publié | |
| 3 | 11/10/2026 | Modèles existants | Afin de chiffrer précisément la reprise des équipements existants, pouvez-vous préciser les références/modèles des trois ETD concernés, leurs années de fabrication, leur état général de fonctionnement et la présence de sources radioactives? | **QSB220 Implant sciences mis en service 05/11/2015**<br><br>**· QSB220 Implant sciences mis en service 23/03/2017**<br><br>**· QSB220 Implant sciences mis en service 16/10/2017**<br><br>**Appareils en exploitation et maintenus préventivement par Visiom 2 fois par an.**<br><br>**Pas de sources radioactives.** | Publié | |
| 4 | 12/12/2026 | Barème de rachat et résiliation | Concernant la résiliation pour motif d'intérêt général, vous précisez dans l'onglet « Barème de rachat anticipé » du DPGF que ce dernier s'applique également lors de la résiliation. Pouvez-vous nous confirmer que le montant du rachat indiqué dans le BPU sera bien versé en cas de résiliation sans faute du titulaire (résiliation anticipée ou motif d'intérêt général) ? | **Nous vous confirmons qu'en cas de résiliation pour motif d'intérêt général et acquisition d'appareil, le prix renseigné dans le "barème de rachat anticipé" de la DPGF sera le prix appliqué.** | Publié | |

*4 question(s) enregistrée(s)*

*Note : Ce document est communiqué à l'ensemble des candidats dans le respect du principe d'égalité de traitement. Toute question complémentaire doit être transmise via le profil acheteur avant la date limite de dépôt des offres.*